

NOS TARIFS

Afin de bénéficier des services de notre association, vous devez y adhérer obligatoirement en réglant une cotisation annuelle d'un montant de 40 euros.

A cette adhésion s'ajoutera les frais d'inhumation.

Notre association a pour but d'offrir à toute personne la possibilité d'enterrer dignement son animal de compagnie, sans que cela ne coûte une fortune. Nous ne sommes pas là pour faire de l'argent sur la détresse des personnes confrontées à la perte de leurs compagnons !

CERCUEILS

Nos cercueils sont en bois, essence sapin ou pin, aggloméré ou OSB. Pour ceux en chêne, le prix varie en fonction de l'approvisionnement.

Petit – Animal de 6 à 7 kg – 60 €

Moyen – Animal de 8 à 15/20 kg – 80 €

Grand – Animal jusqu'à 40 kg (Poids supérieur interdit à l'inhumation par la loi) – 110/120 €

Pourquoi un cercueil ?

Si l'animal est enterré directement dans la terre (avec ou sans tissus ou couverture autour de lui) nous avons obligation de le recouvrir de chaux vive.

Notre association n'est pas encline à cette pratique, mais la loi est là et nous la respectons. C'est la raison pour laquelle nous enterrons les animaux uniquement en cercueils.

ENTERREMENT

Creusement de la tombe, enterrement de l'animal et fermeture de la tombe) – 30 €

